

La lettre des député-e-s du Front de gauche

N°11

Communistes,
Républicains,
Citoyens

© Assemblée nationale

**L'éditorial d'André Chassaigne
Président du groupe GDR et porte-parole des
député-e-s du Front de Gauche**

Rigueur budgétaire, nouveaux cadeaux au patronat, exonération des cotisations de la branche famille, augmentation de la TVA, baisse drastique des dépenses publiques... Les mesures se suivent et se ressemblent. Elles confirment la mue libérale du chef de l'Etat, qui applique son programme avec le zèle des nouveaux convertis. Le « pacte de responsabilité » scelle ainsi l'alliance avec le grand patronat représenté par le MEDEF.

Un an après le crédit d'impôt compétitivité emploi, qui n'empêche pas ses bénéficiaires de licencier, le président de la République ambitionne de baisser massivement le « coût du travail » satisfaisant ainsi une vieille revendication patronale. Cette politique repose sur une profonde erreur de diagnostic. Notre économie ne souffre pas d'un coût du travail trop élevé ou d'un problème d'offre. Les allègements de cotisations patronales n'ont jamais fait la preuve de leur efficacité. Rien n'indique qu'ils permettront de créer des emplois et de résorber le chômage.

Au pacte Hollande-Gattaz, les dépu-

tés du Front de gauche opposent un « pacte de solidarité » orienté vers le progrès et non la régression sociale, vers la relance de la demande et non de l'offre, vers la justice fiscale et non la protection des privilèges des plus riches...

Les député-e-s du Front de gauche défendent sans relâche une solide alternative de gauche à cette politique libérale. Ils portent dans chaque débat l'exigence de nouveaux droits sociaux, d'une plus grande responsabilité des acteurs économiques, de l'égalité de tous et du respect de chacun.

Le chef de l'État a tracé une feuille de route qui se confond avec le programme de la droite. Il faut rompre avec cet alignement sur les dogmes libéraux et « austéritaires ». Le combat contre ce pacte « d'irresponsabilité » sera mené sur plusieurs fronts : au sein de l'hémicycle, certes, mais aussi dans la rue et dans les urnes, durant les campagnes municipales et européennes.



**André Chassaigne,
Député du Puy-de-Dôme**

Pour une sécurité et une souveraineté alimentaires !

Les députés du Front de gauche ont voté favorablement pour le projet de loi d'avenir pour l'agriculture. Sans être spectaculaires, plusieurs mesures de ce texte affichent l'ambition de coupler performances environnementale et économique et marquent une rupture avec les politiques défendues par la France depuis pas moins de cinquante ans.

LE 14 JANVIER

Avant d'exposer les motifs du vote des députés du Front de gauche sur le contenu même de ce projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, je souhaite d'abord lancer ici un appel à la représentation nationale.

À chaque réforme de la politique agricole commune correspond un changement de la législation agricole de notre pays. Il en est de même cette fois. On ne peut donc adopter ce nouveau texte sans revenir sur le contexte européen dans lequel il s'inscrit.

Comme je l'ai déjà dit la semaine dernière, l'Europe, comme la France, a perdu 25 % de ses exploitations et de ses actifs agricoles en seulement dix ans. Dans le même temps, pour les 500 millions d'Européens, la question alimentaire est redevenue une préoccupation centrale, en lien direct avec les conséquences de la crise financière, la perte d'emplois et de revenus, et l'explosion de la précarité.

Si nous partageons ce constat sur beaucoup de ces bancs, c'est bien parce que la France a toujours défendu la noble idée d'une politique agricole et alimentaire européenne forte, dotée d'un budget conforme à son ambition, qui est de

répondre aux besoins essentiels de nos peuples. Mais, depuis trop longtemps, le dogmatisme de la Commission européenne et des chefs d'État et de gouvernement les plus libéraux contribue à affaiblir cette politique essentielle. Je l'ai dit aussi : nous ne pouvons plus renouveler la PAC en 2014 avec les mêmes réflexes libéraux qu'en 1992. Il en va de la sécurité alimentaire des Européens. Je pense notamment à des pays comme la Grèce, qui sont déjà les

victimes expiatoires d'une austérité aussi néfaste qu'inutile au développement économique et à la vie quotidienne de millions de familles.

Pour les députés du Front de gauche, les arbitrages rendus au niveau européen pour la période 2014-2020 ne sont pas à la hauteur des

enjeux d'avenir. Poursuivre sur la voie de l'ouverture des marchés et de l'abandon des outils de régulation tourne le dos aux principes fondamentaux de la PAC : il s'agit d'une politique rétrograde, qui ne tient plus compte de la réalité économique et sociale de l'agriculture européenne.

Aussi le projet de loi que nous allons adopter ne doit-il en aucun cas servir de fin de cycle dans notre engagement en faveur d'une réorientation profonde de la politique

« L'Europe, comme la France, a perdu 25% de ses exportations et de ses actifs agricoles en seulement dix ans. »



André Chassaigne
Puy-de-Dôme

alimentaire européenne. Au contraire, il faut continuer, dans les mois et les années à venir, à démontrer toute l'importance d'une politique agricole et alimentaire commune, en phase avec les besoins de notre temps.

Oui, nous avons besoin d'un nouveau modèle agricole, plus durable, qui permette de fournir l'essentiel des besoins alimentaires des Européens, en quantité et en qualité, et qui garantisse un juste partage de la valeur ajoutée au service du maintien et du renouvellement des générations d'actifs agricoles, au service des revenus des travailleurs de la terre, du développement rural, du respect de l'environnement et de la pérennité des écosystèmes.

Ce projet de loi aurait sans doute pu, dans ses principes généraux, revenir sur ce constat pour encourager un véritable changement de cap au niveau européen. Mais, si l'on peut regretter également que ce texte omette d'aborder certaines pro-

blématiques centrales, comme celles des prix et des revenus agricoles, son contenu présente néanmoins des avancées attendues depuis très longtemps. Indéniablement, la semaine passée à débattre sur son contenu aura marqué un profond changement de vision de l'orientation agricole de notre pays. Après dix années où la droite au pouvoir n'a fait qu'accompagner la course à la concentration et à la spécialisation,... ce texte marque également un renouveau du sens des valeurs collectives en agriculture.

Non, la course à l'agrandissement et à la baisse des revenus agricoles n'est pas le seul moyen de garantir la compétitivité de la ferme France.

Comme l'ont souligné avec moi plusieurs députés de gauche – je pense en particulier à ceux qui sont issus du monde agricole –, nous avons besoin de créer des outils concrets pour prendre en compte la diversité des agricultures et des modèles agricoles, pour promouvoir des pratiques agronomiques renouvelées, pour accorder un véritable intérêt à tous les porteurs de projets agricoles.

Qu'il s'agisse de la création des groupements d'intérêt économique et environnemental, de l'approfondissement des mesures de protection du foncier agricole ou des changements de critères dans le contrôle des structures et la politique d'installation, ce texte marque indéniablement une orientation nouvelle de notre façon de concevoir l'avenir de notre agriculture.

Avec ce texte, nous changeons de paradigme. Pour ne prendre qu'un seul exemple, alors que l'installation en agriculture souffrait terriblement, depuis trente ans, du dogme du réalisme économique

et financier appliqué aux nouveaux agriculteurs, espérons que les nouvelles priorités adoptées dans ce domaine irriguent réellement le niveau départemental pour constituer un véritable levier en faveur de l'installation. Voilà, en tout cas, des signaux positifs donnés à tous les porteurs de projets pour le développement de structures à taille humaine,

riches en emplois et assurant des productions diversifiées.

Le vote favorable des députés du Front de gauche sur ce texte s'appuie donc sur des engagements novateurs, comme sur le contenu très riche des débats et des orientations portées par la majorité. C'est un contenu encourageant, qu'il conviendra désormais d'accompagner d'une vraie ambition de rupture avec les dogmes libéraux portés par la Commission européenne. Car, je le répète, l'adoption de ce texte ne peut marquer la fin d'un cycle : il doit servir à nourrir notre ambition pour un changement de cap.

Je tiens enfin à saluer la qualité de la conduite de nos débats par vous-même, monsieur le ministre, ainsi que par le rapporteur Germinal Peiro. Il est trop rare qu'un débat parlementaire permette une telle confrontation d'idées, respectueuse d'approches différentes et propice à l'évolution du texte.

« Ce texte marque indéniablement une orientation nouvelle de notre façon de concevoir l'avenir de notre agriculture. »

L'égalité

entre femmes et hommes: contre le patriarcat !

Persuadés que tout progrès obtenu par et pour les femmes contre la domination patriarcale est source d'avancées pour toute la société, les député-e-s du Front de gauche ont voté la loi-cadre portant sur tous les domaines de la vie des femmes. L'enjeu était de taille et méritait un meilleur traitement que celui qui lui a été réservé avec un examen émiétté.

LE 20 JANVIER

Nous avons à débattre d'un projet de loi qui touche à une question fondamentale du présent et du devenir de notre société : l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette année, pour mes vœux, j'ai souhaité reprendre une phrase de Tolstoï : « Femmes, c'est vous qui tenez entre vos mains le salut du monde. » Aujourd'hui, les femmes sont à plein dans l'emploi et assument encore trop souvent la double journée. Dans la vie de nos cités, elles sont parmi les plus actives dans les associations et sont des élues qui comptent. Nous connaissons la part qu'elles ont prise dans la naissance de notre ère République, puis leur participation aux grandes luttes et conquêtes populaires, comme à la solidarité internationale.

Je voudrais m'arrêter sur leur combat pour le droit de vote, le combat des suffragettes. En 1925, mon parti présentait des femmes aux élections municipales alors qu'elles n'étaient ni électrices, ni éligibles. Il a fallu leur engagement massif dans la résistance contre le nazisme pour qu'enfin, le 21 avril 1944, une ordonnance du gouvernement provisoire du Général de Gaulle les rende électrices et éligibles – nous allons fêter l'an-

niversaire de cet événement cette année.

Nous savons que tout droit nouveau acquis par et pour les femmes contribue à un recul des dominations, à de nouvelles avancées de civilisation. Nous avons vu combien l'option féministe adoptée contre le système prostitutionnel était un vecteur de libération des femmes et des hommes des stéréotypes dans lesquels on voulait les enserrer en matière de sexualité.

« *Tout droit acquis par et pour les femmes contribue à un recul des dominations, à de nouvelles avancées de civilisation.* »

Oui, je suis de celles et ceux qui pensent que le féminisme est un formidable vecteur d'émancipation pour toute la société. C'est pourquoi nous ne pouvons que nous réjouir de disposer d'une nouvelle loi pour faire avancer l'égalité et les droits des femmes.

Nous savons que la loi ne fait pas tout, mais nous savons aussi qu'elle permet aux femmes et à la société d'acter des droits nouveaux et de notifier des acquis. Si cette réalité vaut pour toute la société, elle est encore plus vraie pour libérer les femmes du carcan que font peser sur elles les dominations patriarcales ancestrales.

Je voudrais dire, à ce moment, ma solidarité avec les Espagnols, hommes et femmes, qui se battent contre la remise en cause du droit à l'IVG. Ce droit, cette loi va l'affirmer.



Marie-George Buffet
Seine-Saint-Denis

Madame la ministre, je partage vos propos dans le journal L'Humanité de ce jour. Vous dites, dans une interview dont je recommande la lecture : « Aujourd'hui, l'immense majorité des Français défend le droit à l'IVG. »

Il faut donc saluer une loi-cadre qui porte sur tous les domaines de la vie des femmes. Toutefois, nous proposerons des améliorations sur quatre questions.

Je veux d'abord parler du travail. Pour obtenir l'égalité salariale, il faut être plus coercitif à l'égard des grands patrons qui ne la respectent pas,...mais il faut aussi agir sur ce qui produit cette inégalité. Ainsi, les femmes constituent 82 % des salariés à temps partiel : désormais, nombre d'employeurs ne leur proposent que ce type de contrat. Il faut donc agir à la source, en pénalisant les entreprises qui y recourent systématiquement. Nos amendements ont été repoussés en commission, au motif de leur incompatibilité avec la loi sur l'accord national interprofessionnel. Mais la mesure phare sur les vingt-quatre heures est un peu un gruyère : elle prévoit des dérogations et, surtout, ne dissuade en rien le patronat de proposer des emplois à temps partiel. C'est cette dissuasion que nous visons en proposant de majorer les cotisations patronales là où le nombre d'emplois à temps partiel est supérieur à 15 %. D'autres amendements abordent cette question.

Autre sujet : les violences. Nous nous étonnons du recul par rapport à la loi de juillet 2010, élaborée avec les associations féministes et votée à l'unanimité, sur l'urgence de délivrer l'ordonnance de protection. Nous voulons également améliorer le logement des femmes victimes de violences, car certaines femmes souhaitent se reconstruire dans un autre contexte que

celui où elles ont vécu ces violences. Il faut qu'elles puissent le faire : nous proposerons un amendement en ce sens.

Il y a urgence à légiférer en faveur des femmes étrangères, comme me l'ont demandé encore récemment des responsables d'associations – je pense notamment à l'association Africa, à La Courneuve. Ces femmes sont trop nombreuses à se trouver en situation de détresse, sans papiers, suite à la répudiation par leur mari, aux violences de celui-ci, voire à une situation de polygamie. On ne peut donc aggraver leurs souffrances en les privant d'une existence légale dans notre pays.

« Les femmes constituent 82% des salariés à temps partiel. Il faut donc agir à la source, en pénalisant les entreprises qui y recourent systématiquement. »

Enfin, je veux traiter de la parité. Le projet de loi agit sur les contraintes financières sans toucher à ce qui a pourtant fait la preuve de son efficacité en ce domaine : le mode de scrutin. Dans le cadre des scrutins municipal, régional et européen, le respect de la parité est nécessaire pour déposer une liste : ainsi, les conseils régionaux comportent

plus de 48 % de femmes, le Parlement européen 43 % de députées européennes, et notre pays compte plus de 48 % de conseillères municipales. Par contre, notre Assemblée nationale ne comprend que 156 femmes, soit un peu plus de 20 % de ses membres. Il est donc clair que seul le scrutin proportionnel à toutes les élections peut assurer la démocratie et la parité.

Vous comprendrez, madame la ministre, que les députés du Front de gauche souhaitent vivement l'adoption de ces améliorations, pour passer d'un vote clairement « pour » à un vote « pour » enthousiaste. Je souhaite également que vous disposiez des moyens nécessaires pour mettre pleinement en œuvre cette loi demain. Je vous le souhaite très sincèrement.

TRISTE BILAN DES SIX PREMIERS MOIS DE MISE EN OEUVRE DE L'ANI

Dans le cadre de leur mission de contrôle de l'action gouvernementale, les député-e-s du Front de gauche ont été à l'origine d'un débat sur la mise en œuvre de la loi du 14 juin 2013 dite de sécurisation de l'emploi. Rassemblant des experts tels que Hervé TOURNIQUET (avocat spécialisé en droit du travail), Pascal LOKIEC (professeur de droit à l'université de Paris-Ouest-Nanterre) et Christian GRANDAY (délégué syndical central CGT Air Liquide), le débat a permis de dresser un premier bilan négatif de cette loi transposant l'accord national interprofessionnel (ANI). Présentée par le gouvernement à la fois comme un instrument de souplesse pour les entreprises et de sécurisation pour les salariés, l'ANI a, au contraire, facilité les licenciements, le chantage à l'emploi, ainsi que les mobilités forcées.

Questions du Gouvernement

Chaque semaine, les député-e-s interrogent les ministres sur leur politique. Voici deux de nos interpellations au Gouvernement de Jean-Marc Ayrault. Retrouvez toutes nos questions sur le site des député-e-s du Front de gauche.

15/01 : Conférence de presse du Président de la République

Monsieur le Premier ministre, le Président de la République a annoncé hier un programme d'accélération des réformes libérales. Il n'entend plus corriger les excès du marché, comme le veut la traditionnelle posture social-démocrate, mais bel et bien permettre au marché d'asseoir la suprématie de ses intérêts sur l'ensemble de la société.

Il a ainsi annoncé une baisse de 30 milliards d'euros des cotisations familiales. Il est illusoire de croire que cela créera des emplois, tant nos entreprises sont durablement sous le joug de la finance, qu'il avait justement désignée comme l'ennemi lors de la campagne présidentielle.

Il a, par ailleurs, fixé comme objectif une baisse de 50 milliards d'euros des dépenses publiques, par la réduction des dépenses de santé et le corsetage des collectivités territoriales. Or près d'un quart du pouvoir d'achat des ménages résulte de la prise en charge publique des frais de santé, d'éducation, de logement et de transports.

Ce faisant, le Président de la République inscrit le Gouvernement dans les pas de ses

prédécesseurs, reproduisant les mêmes erreurs qui perpétuent la situation de crise. Or des solutions existent, et ce sont des solutions de gauche.

Je pense d'abord à la modulation de l'imposition et des cotisations des entreprises : cela veut dire moins d'impôts pour les entreprises qui investissent et créent de l'emploi, et plus d'impôts pour celles qui versent de juteux dividendes à leurs actionnaires.

Je pense également à l'augmentation des salaires et des pensions pour soutenir la demande intérieure, dans l'intérêt bien compris de tous, y compris des entreprises.

Je pense enfin à l'abaissement du coût du capital qui pèse sur notre économie et pénalise l'investissement. La rémunération excessive des actionnaires est indécente.

Monsieur le Premier ministre, pourquoi ne pas reprendre ces propositions pour conduire une politique de gauche, sortir de la crise, créer des emplois et répondre aux attentes de ceux qui ont voté pour le changement ?



André Chassaigne
Puy-de-Dôme

29/01 : Lutte contre l'évasion fiscale

Monsieur le Premier ministre, vous avez stigmatisé récemment « la finance qui spéculé, qui fraude et se réfugie dans les paradis fiscaux », ajoutant qu'il s'agissait de « l'ennemi » !

Les mots sont forts, mais les actes sont plutôt faibles.

Votre ministre du budget s'enorgueillit d'avoir récupéré un milliard d'euros auprès des repentis fiscaux. Il en manque au moins 49, puisque la fraude fiscale coûte à la France, au bas mot, 50 à 70 milliards par an.

Bercy blanchit Jersey et les Bermudes,...ce qui est injustifiable, quand les Bermudes, les Îles Vierges et Gibraltar créent actuellement un syndicat de défense des paradis fiscaux pour tenir la dragée haute au G20.

Enfin, votre gouvernement installe à la commission des sanctions de l'AMF, le gendarme

des marchés financiers, Mme Françoise Bonfante, un haut cadre d'UBS, cette banque suisse mise en examen par la justice française pour l'organisation illégale d'une évasion fiscale massive. C'est un comble !

Sans l'évasion fiscale permise par le secret bancaire, la dette publique de la France passerait de 94 % du produit intérieur brut à 70 %. Ce sont 300 milliards d'euros qui pourraient être récupérés d'un coup !

Il est temps de s'attaquer réellement à l'évasion fiscale en bande organisée. Ils sont là, les 50 milliards d'économie que vous recherchez, et non dans les poches de nos concitoyens ou de nos collectivités locales.

Quand allez-vous prendre les mesures à la hauteur de l'enjeu ?



Alain Bocquet Nord

PAR AILLEURS :

- **François Asensi** a interrogé le premier ministre sur l'assassinat de Maurice Audin, mathématicien de vingt-cinq ans et militant communiste, enlevé en 1957 en pleine bataille d'Alger.
- **Patrice Carvalho** a interpellé le ministre des affaires sociales et de la santé sur les conséquences pour l'emploi d'un passage au paracétamol en générique.
- **Jean-Jacques Candelier** s'est adressé à la Garde des Sceaux à propos du boycott des produits en provenance des colonies israéliennes.
- **Retrouvez l'ensemble de ces interventions sur notre site.**

ALUR : LES DÉPUTÉ-E-S DU FRONT DE GAUCHE ARRACHENT DES AVANCÉES

Au cours de l'examen en deuxième lecture de la loi sur le logement et l'urbanisme de Cécile Duflot, les député-e-s du Front de gauche ont obtenu trois avancées d'importance : les congés frauduleux seront mieux encadrés, les délais avant expulsion pourront être portés par le juge à trois ans, et la trêve hivernale sera consolidée.

En effet, d'abord le juge pourra vérifier la réalité des motifs donnés par les bailleurs pour donner congé à leur locataire. Souvent, ces congés n'ont d'autres motifs que d'augmenter le montant du loyer du logement... Ensuite, les locataires expulsables pourront bénéficier, sur décision du juge, d'un délai de grâce allant jusqu'à trois ans afin de permettre leur relogement. Enfin, le juge pourra empêcher l'expulsion en hiver des familles qui occupaient des logements sans droit ni titre, ce qui redonne enfin tout son sens à la trêve hivernale.

Vos député-e-s



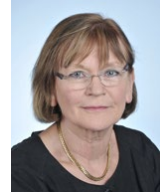
André Chassaigne
Puy-de-Dôme



François Asensi
Seine-Saint-Denis



Alain Bocquet
Nord



Marie-George Buffet
Seine-Saint-Denis



Jean-Jacques Candelier
Nord



Patrice Carvalho
Oise



Gaby Charroux
Bouches-du-Rhône



Marc Dolez
Nord



Jacqueline Fraysse
Hauts-de-Seine



Nicolas Sansu
Cher

Le site des député-e-s

LE SITE DES DÉPUTÉ-E-S DU FRONT DE GAUCHE
COMMUNISTES, RÉPUBLICAINS, CITOYENS

Accueil Vos député-e-s Interventions Initiatives Expressions Actualités

Humanité
ABOLITION
Prostitution

Programmation militaire

PLFSS 2014

Pn heures supplémentaires (Niche Groupe UDI)
par André Chassaigne

Lettre des député-e-s

Recherche

Vos député-e-s

Réseaux sociaux

[facebook.com/
LesDeputesduFrontdeGauche](https://facebook.com/LesDeputesduFrontdeGauche)

twitter.com/deputesFdG

Lettre d'information éditée par la composante des
député-e-s communistes, républicains et citoyens de
l'Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 Paris Cedex 07 SP
tél. 01 40 63 60 83
fax. 01 40 63 55 21
contact.gdr@assemblee-nationale.fr